Rando-Club Luynois « Les Aigrettes »

Bulletin d'adhésion familial 2026-2027

4 rue des Brémonts
37230 LUYNES

La licence est valable de début septembre 2026 au 31 août 2027
L'assurance attachée à la licence est valable jusqu'au 31 décembre 2027

Nom / Prénom

Date de naissance Sexe : F ☐ M ☐ Téléphone mobile

Adresse

CP Ville

Courriel : @

Attention : votre adresse courriel est nécessaire pour recevoir votre licence par voie électronique.

Membre rattaché pour une licence familiale :

Nom / Prénom

Date de naissance Sexe : F ☐ M ☐ Téléphone mobile

Courriel : @

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

En remplissant ce formulaire, vous êtes informé(e) que vos données personnelles sont utilisées dans le cadre de l'adhésion et de la vie associative, de la relation éthique et personnalisée.

En fournissant votre adresse électronique vous consentez à ce qu'elle soit seulement utilisée dans le cadre de votre demande

Recevoir les informations du Rando-Club Luynois « Les Aigrettes » : ☐ J'accepte ☐ Je n'accepte pas

Recevoir la newsletter de la FFRandonnée et de ses avantages partenaires : ☐ J'accepte ☐ Je n'accepte pas

AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE :

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

La prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) est sans limitation de durée. J'ai pris connaissance de l'utilisation qui pourrait en être faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de L'Association.

J'autorise l'utilisation dans le cadre défini ☐

Je refuse toute utilisation ☐

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez des droits d'accès et de rectification des données.

Cotisation annuelle : cocher les mentions utiles (règlement par chèque à l'ordre du *Rando-Club Luynois*)

☐ 68 € Licence familiale avec RC, PJ et Accidents Corporels

☐ 10 € Revue Passion Rando (4 numéros/an)

Pour chaque nouvel adhérent : fournir un certificat médical original de moins de six mois *d'absence de contre-indication pour la pratique des activités de marche et de randonnée* revêtu de la signature du praticien.

Pour chaque renouvellement : le certificat médical n'est plus obligatoire, il suffit d'attester sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé. À cet effet, il convient de signer l'attestation concernée et de la remettre au club.

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je suis informé que plusieurs formules d'assurance facultative sont disponibles et que mon club peut me fournir les informations nécessaires. J'accepte de prendre la licence proposée par mon club.

Je m'engage à me conformer aux statuts et au règlement intérieur de l'association, ainsi qu'à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.

Fait à le

Signature